

**Bourses au mérite
à l'attention
des élèves boursiers.**

Des frais de scolarité réduits pour les meilleurs élèves boursiers

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de mixité sociale, UniLaSalle a mis en place **un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des élèves boursiers** (voir tableau ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie (voir page ci-contre).

Le dispositif s'applique aux deux premières années des cursus Ingénieur en Agronomie et Agro-industries, Ingénieur en Alimentation & Santé, Ingénieur en Sciences de la Terre & Environnement et Technicien supérieur professionnel en Géologie.

votre niveau scolaire		Bourse au mérite	
		1 ^{re} année	2 ^e année
mention TB ou moyenne annuelle >16		UniLaSalle prend en charge votre scolarité à hauteur de :	
		admission en 1 ^{re} année	admission en 2 ^e année
70 %		40 %*	70 %
mention B ou moyenne annuelle >14		admission en 1 ^{re} année	admission en 2 ^e année
40 %		20 %*	40 %
mention AB ou moyenne annuelle >12		admission en 1 ^{re} année	admission en 2 ^e année
20 %		10 %*	20 %

*sous conditions (voir ci-contre)

Exemples :

Cas n°1 - Vous intégrez UniLaSalle en 1^{re} année après avoir validé votre Bac avec une mention TB : votre 1^{re} année de scolarité est prise en charge à 70%, et votre 2^e année est prise en charge à 40% si vous remplissez les conditions d'éligibilité (voir page suivante).

Cas n°2 - Vous intégrez UniLaSalle en 2^e année avec une moyenne annuelle supérieure à 16 : votre 1^{re} année de scolarité à UniLaSalle (correspondant à la 2^e année du cursus) est prise en charge à 70%, mais le dispositif n'est pas reconductible l'année suivante.

Les conditions d'éligibilité

L'élève qui souhaite bénéficier de la bourse au mérite doit satisfaire à la fois à des critères financiers et académiques :

- être boursier sur critères sociaux ;
- avoir un bon niveau scolaire :
 - élève issu de terminale ou d'une formation diplômante l'année précédant l'entrée à UniLaSalle : obtention du diplôme avec la mention assez bien, bien ou très bien ;
 - élève issu d'une formation non diplômante l'année précédant l'entrée à UniLaSalle : obtention d'une moyenne annuelle supérieure à 12/20 (sauf prépas scientifiques et L1 PACES, pour lesquelles est prise en compte l'obtention d'une mention assez bien, bien ou très bien au bac).

***Conditions d'attribution de la bourse en 2^e année de cursus pour les élèves ayant intégré UniLaSalle en première année :**

- être boursier sur critères sociaux
- faire partie du premier quart de sa promo à l'issue de l'année scolaire (critère évalué en prenant en compte la moyenne générale annuelle)
- avoir réalisé ses 40 heures de service (cf rubrique contrepartie)

La contrepartie

L'élève bénéficiaire de ce dispositif s'engage, en échange d'une prise en charge totale ou partielle de ses frais de scolarité par UniLaSalle, à donner 40h de service par an à l'école (programme IES - Innover, Entreprendre, Servir).

Besoin d'informations sur ce dispositif ?

Pour tout renseignement concernant ce dispositif ou toute autre demande relative aux aides financières à disposition des élèves d'UniLaSalle, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat général :

Anne-Cécile KERGOAT

Assistante de direction

Tél.: 03 44 06 25 32

E-mail : anne-cecile.kergoat@unilasalle.fr



Ce dispositif est rendu possible grâce au soutien de la Fondation Jean-Baptiste Gagne via la campagne de mécénat L.I.F.E.